

Marchandises dangereuses – Cat. 2 - hors Classe 7 - Initiale

Emballeurs



NIVEAU

Formation initiale



PUBLIC CONCERNÉ

Personnes devant conditionner une expédition, par voies aériennes, de marchandises dangereuses, à l'exception des matières radioactives (classe 7).



OBJECTIFS

Acquérir les connaissances et les compétences permettant de conditionner une expédition, par voies aériennes, de marchandises dangereuses, à l'exception des matières radioactives, conformément aux exigences de la réglementation.



CONTENU

Théorie

- Objet de la Réglementation et principes généraux.
- Champ d'application.
- Restrictions.
- Classification.
- Identification.
- Emballage.
- Spécifications et épreuves de résistance des emballages.
- Marquage et étiquetage.
- Documentation.
- Procédures d'urgence.

Formation basée sur les recommandations IATA (Dangerous Goods Regulations) en vigueur.

 **Durée** à titre indicatif

21 heures / 3 jours.

 **Prérequis**

Aucun.

 **Méthode**

- Formation théorique en salle.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

 **Evaluation**

- **Théorie** : Exercices en continu + Test écrit de validation (minimum 80 % de bonnes réponses requis).

 **Validité**

Maximum 2 ans (IATA / Dangerous Goods Regulations).

 **Contact**

 + 33 1 48 16 37 24

 ifma@geh.aero

 <http://ifma-formation.fr/>